

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 8 avril 2019

n°1

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (61) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET GLUCK (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, T. PRIEUR, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (11) : C. DAGUISÉ mandant a pour mandataire JP. ABELIN
L. JUGÉ mandant a pour mandataire H. COLIN
B. FONTAINE mandante a pour mandataire P. ROCHER
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire à M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire P. MIS
F. SCHMITT mandant a pour mandataire JP. CONTE
M. METAIS mandant a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
J. DUMAS mandant a pour mandataire AF. BOURAT

EXCUSES (10) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, ML. CHABOT, F. REBY, E. BAILLY, P. BARBOT, JJ. BERTHELLEMY, C. PÉPIN, P. FOUCTEAU

Nom du secrétaire de séance : Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation des comptes de gestion et financiers de 2018

Le comptable ayant adressé son compte de gestion 2018, il convient de l'approuver avant d'adopter le compte administratif 2018.

* * * * *

VU le 2° de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'approbation du compte administratif,

VU l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, concernant la production du compte de gestion à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice, afin de le présenter à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 4, chapitre 2 - la comptabilité du receveur (budget principal, budget annexe de la gestion redevances déchets, budget annexe de l'immobilier économique, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités et de la gestion des stocks du magasin général),

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 7 - la comptabilité du receveur (budget annexe des transports urbains),

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 8 avril 2019

n°1

page 2/2

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 7 - la comptabilité du receveur (budget annexe de l'assainissement),

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice clos retraçant :

L'exécution des budgets :

- état des consommations des crédits pour chaque section,
- état synthétique relatif à la situation de la collectivité,

La situation de la comptabilité générale :

- la balance,
- le bilan,
- le compte de résultat,

La situation des valeurs inactives

ont bien été fournis par le comptable public.

Après s'être assuré que les résultats portés aux comptes de gestion et financiers du comptable public sont identiques à ceux arrêtés par le président au compte administratif de l'exercice 2018,

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion et financiers établis pour l'exercice 2018 par le comptable public, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

POUR :	67
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 [F. MÉRY (+ 1 pouvoir), P. BARAUDON (+ 1 pouvoir), G. MICHAUD]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 10 AVR 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

